



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

Dernière mise à jour : 29/01/2026

IMYA-CONCEPT

Micro-entreprise

Nom commercial : IMYA

Représentée par : Lynda Dodo-Humbert

Adresse de correspondance : 20 rue des mélèzes – 91540 Mennecy

Email : contact@imya-concept.com

SIRET : 98921989400015

TVA non applicable — article 293B

1. Présentation d'IMYA

IMYA est une activité indépendante dédiée à l'art de recevoir, proposant :

- des expériences culturelles et relationnelles Tables & Tales,
- des coffrets art de recevoir conçus en co-crédation,
- des prestations de scénographie de table sur mesure pour petits comités.

IMYA s'inscrit dans une démarche fondée sur le savoir-être, le savoir-vivre et le savoir-faire, avec une attention portée à la culture, à l'esthétique et à la qualité des échanges.

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande, réservation, devis ou paiement effectué auprès d'IMYA, quel que soit le canal utilisé (site internet, formulaire, email, paiement en ligne).

Toute validation de devis, de réservation ou de paiement vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Les prix indiqués sont exprimés en euros (€) toutes taxes comprises. IMYA bénéficiant du régime de la micro-entreprise, la TVA n'est pas applicable conformément à l'article 293B du Code général des impôts.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

3. Définitions

- Client : toute personne physique ou morale effectuant une commande, une réservation ou acceptant un devis.
- Coffret : composition sur mesure (décoration/papeterie/éléments art de recevoir) conçue en co-crédation.
- Expérience / Table : événement Tables & Tales à date fixe et places limitées.
- Prestation sur mesure : scénographie de table sur mesure, selon devis.

4. Nature des prestations

4.1 Coffrets Art de Recevoir

Les coffrets IMYA sont conçus sur mesure : uniques et personnalisés selon l'occasion, le nombre de convives, le thème et l'univers souhaité. Aucun coffret n'est standardisé.

4.2 Expériences Tables & Tales

Les Tables & Tales sont des expériences à date et lieu définis, organisées en cercle volontairement restreint. Le contenu (format, intervenante, déroulé) peut varier selon les éditions.

4.3 Scénographie de table sur mesure

Les prestations de scénographie comprennent exclusivement :

- la conception esthétique de la table,
- la sélection des éléments décoratifs,
- la mise en place de la décoration sur site.

IMYA n'assure pas la désinstallation des éléments après l'événement, sauf mention contraire précisée dans le devis.

Zone d'intervention : les prestations de scénographie sont proposées exclusivement en Île-de-France à ce jour.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

5. Informations précontractuelles & description

IMYA décrit ses offres avec le plus grand soin. Les visuels, exemples et textes présents sur le site ou les réseaux ont une valeur illustrative. Les prestations sur mesure peuvent présenter des variations (matières, teintes, disponibilités) tout en respectant l'intention validée.

6. Commande, réservation et validation

Toute commande devient ferme et définitive :

- à la validation d'un devis accepté par écrit,
- ou à la confirmation d'un paiement,
- ou à la validation d'une réservation en ligne.

Le devis vaut engagement contractuel.

7. Tarifs et paiement

Les prix sont indiqués en euros (€). IMYA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans effet rétroactif.

Sauf mention contraire :

- les paiements sont exigibles avant réalisation de la prestation,
- aucun paiement sur place n'est accepté pour Tables & Tales.

7.1 Paiement — Scénographie sur mesure

Pour la scénographie sur mesure :

- 50 % d'acompte à la validation du devis,
- solde à régler au plus tard le jour de la prestation, avant la mise en place.

L'acompte permet l'engagement des achats et de la conception. Il n'est pas remboursable en cas d'annulation par le client.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

7.2 Retard de paiement

En cas de retard, IMYA se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation jusqu'au règlement complet.

8. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas :

- aux biens nettement personnalisés (coffrets sur mesure),
- aux prestations pleinement exécutées avant la fin du délai légal (si applicable),
- aux activités de loisirs à date fixe (Tables & Tales).

Ces dispositions s'appliquent aux ventes réalisées par IMYA en tant que micro-entreprise auprès de consommateurs, conformément aux textes en vigueur.

9. Annulation, report et remboursement

9.1 Coffrets Art de Recevoir

Les coffrets étant personnalisés et conçus sur mesure :

- aucune annulation, modification substantielle ou remboursement n'est possible après validation du devis.

Des ajustements mineurs peuvent être envisagés avant achats, à la discrétion d'IMYA.

9.2 Expériences Tables & Tales

Toute inscription à une Table & Tales est ferme.

- En cas d'empêchement du participant : aucun remboursement ne pourra être effectué.
- La cession de place à une autre personne est possible uniquement avec l'accord préalable d'IMYA, afin de préserver la cohérence du cercle.
- En cas de non-présentation le jour J, aucun remboursement ou avoir ne sera dû.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

9.3 Scénographie sur mesure

En cas d'annulation par le client :

- l'acompte reste acquis à IMYA,
- les frais engagés (recherche, achats, personnalisation) restent dus.

10. Annulation ou report par IMYA

IMYA peut annuler ou reporter une prestation/expérience en cas de :

- force majeure,
- indisponibilité du lieu ou d'un partenaire essentiel,
- nombre insuffisant de participantes,
- ou toute raison indépendante de sa volonté.

Dans ce cas, IMYA proposera au choix :

- un report à une date ultérieure,
- ou un remboursement intégral des sommes versées.

Aucune indemnisation complémentaire (transport, hébergement, autres frais) ne pourra être réclamée.

11. Livraison (coffrets)

11.1 Modalités

Les modalités (lieu, date, créneau) sont précisées lors de la validation du devis ou par email.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

11.2 Délais

Les délais annoncés sont indicatifs et peuvent varier selon la complexité, la disponibilité des éléments et les contraintes logistiques. IMYA informe le client en cas d'ajustement.

11.3 Réception

Le client s'engage à être joignable et disponible aux créneaux convenus. En cas d'absence ou d'adresse erronée, une nouvelle livraison pourra être facturée.

12. Conformité, défauts et réclamations

12.1 Coffrets

Les coffrets étant conçus sur mesure, de légères variations de teinte, matière ou format peuvent exister sans constituer un défaut, dès lors que l'intention validée est respectée.

12.2 Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit (email) dans un délai de 48 heures après réception du coffret ou après la prestation, accompagnée de photos si nécessaire. Passé ce délai, la prestation sera réputée conforme.

13. Conditions de participation (Tables & Tales)

IMYA se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la participation de toute personne dont le comportement nuirait au cadre (respect, sécurité relationnelle, confidentialité, dignité des échanges). Aucun remboursement ne sera dû dans ce cas.

14. Confidentialité

Les Tables & Tales sont des espaces de conversation. Chaque participante s'engage à respecter la confidentialité des échanges et la vie privée des autres participantes.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

15. Droit à l'image (événements & contenus)

Des photos/vidéos peuvent être réalisées lors des expériences afin de documenter l'univers IMYA.

Sauf opposition expresse du participant signalée avant l'événement, le participant autorise IMYA à utiliser ces images à des fins de communication (site, réseaux, supports).

En cas d'opposition, IMYA veillera à ne pas identifier ou exploiter l'image de la personne concernée.

16. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus IMYA (textes, concepts, scénographies, supports, visuels, méthodes) est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation écrite préalable est interdite.

17. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la relation commerciale et de communication d'IMYA. Elles ne sont ni revendues, ni cédées à des tiers. Le client peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en écrivant à [email IMYA].

18. Force majeure

IMYA ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution résultant d'un événement de force majeure (au sens de la jurisprudence française) : intempéries, restrictions administratives, grèves, accidents, pannes, etc.

19. Nullité partielle

Si une clause des présentes CGV était déclarée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein effet.

20. Preuve

Les enregistrements informatiques, courriels, les devis acceptés, les confirmations de réservation et les preuves de paiement constituent des éléments de preuve recevables, conformément à la réglementation applicable aux micro-entreprises.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IMYA — L'art de recevoir autrement

21. Médiation et litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur seront communiquées sur demande ou précisées ici : CNPM – Médiation de la Consommation- 3 RUE J Rue Constant Milleret, 42000 Saint-Étienne.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège de l'activité IMYA.

22. Acceptation

La validation d'un devis, d'une réservation ou d'un paiement vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV. Les enregistrements informatiques, courriels, devis validés et preuves de paiement constituent des éléments de preuve recevables, conformément à la réglementation applicable aux micro-entreprises.